

À retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les **6 mois** suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée (*arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations*)

Ce compte-rendu est à transmettre dans son **intégralité** et doit être accompagné du dernier **rapport annuel d'activité** et des **comptes approuvés** du dernier exercice clos

par courriel à :	subventions-aod@cc-lacgorthez.fr
ou par voie postale à :	Hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez Rond-point des Chênes BP 73 64150 Mourenx

Exercice concerné :	
Intitulé de l'action / projet concerné :	

1) BILAN QUALITATIF DE L'ACTION RÉALISÉE

NOM DE L'ORGANISME :
SIRET :
N° d'enregistrement au RNA :

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

[illegible]

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

[illegible]

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

2) TABLEAUX DE SYNTHÈSE

Exercice 20 . .

COMPTE DE RÉSULTAT ⁽¹⁾

CHARGES	Prévision	Réalisation ⁽²⁾	PRODUITS	Prévision	Réalisation ⁽²⁾
60 - Achats			70 - Ventes		
Achat d'études et de prestation de services			Cotisations / Adhésions		
Achats matières et fournitures			Prestations de services		
Autres fournitures			Produit des activités annexes (droits d'entrées, vente de produits...)		
			73 - Concours publics		
61 - Services extérieurs			74 - Subventions d'exploitation		
Sous traitance générale			État (à détailler)		
Locations mobilières et immobilières			Région		
Entretien et réparation			Département		
Assurances			CC de Lacq-Orthez		
Documentation			Commune		
Divers			Autres (à détailler)		
62 - Autres services extérieurs			75 - Autres produits de gestion courante		
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publications					
Déplacements, missions et réceptions					
Frais postaux et de télécommunication					
Services bancaires					
Divers					
63 - Impôts et taxes			76 - Produits financiers		
Impôts et taxes sur rémunérations					
Autres impôts et taxes					
64 - Charges de personnel			77 - Produits exceptionnels		
Rémunération du personnel			Sur opération de gestion		

Charges sociales			Sur exercices antérieurs		
Autres charges de personnel					
65 - Autres charges de gestion courante			78 - Reprise sur amortissements et provisions		
66 - Charges financières					
67 - Charges exceptionnelles					
68 - Dotation aux amortissements et aux provisions					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN			TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DES CHARGES DONT CVN			TOTAL DES PRODUITS DONT CVN		

(1) Seules les rubriques vous concernant sont à remplir

(2) Ne pas indiquer les centimes d'euros

La subvention de € représente % du total des produits

(montant attribué / total des produits) x 100

3) DONNÉES CHIFFRÉES

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté:

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (NOM et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

certifie exactes les informations du présent compte-rendu.

Fait le ____ / ____ / 20__ à

Signature du représentant légal de la structure ET cachet